



## PROTOCOLE DE REPRISE DES ENTRAINEMENTS

A partir du 01 décembre 2020

La participation aux entrainements vaut acceptation du présent règlement

**Gestion des groupes** : Les groupes d'entraînement seront le plus réduit possible (maximum 15 personnes). Ils seront constitués pour être stable et homogènes, au moins jusque fin décembre. Les entrainements auront lieu intégralement dans l'enceinte du stade à l'exception des groupes de 6 qui ont l'autorisation de pratique sur la voie publique.

**Vestiaires interdits** : Les athlètes devront arriver en tenue et repartir de même. Ils n'auront aucun accès à des espaces couverts.

**Port du masque** : Il est obligatoire pour toute personne de plus de 6 ans. Il pourra être enlevé à chaque fois que l'activité le nécessitera.

Les entraîneurs ne pratiquant pas, devront donc porter le masque pendant tout l'entraînement.

**Nettoyage des mains** : Chaque athlète amener à utiliser du matériel commun, devra utiliser du gel hydro alcoolique en début et en fin de séance (il est possible d'utiliser son propre gel ou celui du club) ou se laver les mains au savon.

**Gestion du matériel** : Le matériel ne peut être manipulé qu'après le lavage des mains. Il peut dès lors être partagé au sein d'un groupe d'entraînement. L'entraîneur devra passer du virucide sur le matériel après l'entraînement.

Le matériel personnel ne peut être prêté.

**Respect des distances** : L'entraîneur doit penser sa séance pour permettre au mieux le respect de la distanciation de 2m entre les pratiquants.

### Accès au stade :

- Le présent règlement sera affiché.
- Seul l'entraîneur sera habilité à ouvrir et fermer la grille. Les voitures stationneront à l'extérieur du stade.
- L'accès au public et à d'autres coureurs sur l'installation (tribunes, piste, aire de lancer) pendant la séance encadrée, est interdit.

**Horaires réservés au club :**  
Mardi et Jeudi de 18h30 à 20h,  
Mercredi de 17h30 à 19h,  
Samedi et dimanche de 9h à  
12h,

### Prévention :

- Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'activité. En cas de fièvre (38,0°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez le mineur ou un membre de son foyer, l'athlète devra rester chez lui.
- Un athlète positif à la Covid ou cas contact doit également rester chez lui.
- Les mêmes règles s'appliquent aux encadrants. Dans ce cas les athlètes du groupe concernés seront prévenus de l'annulation de l'entraînement.

### Suivi :

- Un athlète diagnostiqué positif à la Covid alors qu'il a été récemment en contact avec les autres membres du club, doit prévenir le bureau.
- Les entraîneurs devront conserver la liste des personnes présentes dans leur groupe à chaque entraînement.

Nicolas CLEDER